Soixantième année. - N ° 194 A Vendredi 9 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 907

51 – MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Ventes et cessions

912 853 512 RCS Reims.
REIMS3.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Sigle : R3.
Capital : 15000.00 EUR.
Adresse : 1-3, Rue Jules Méline, 51430 Bezannes.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE AUXERRE23 Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 000 EUROS euros Siège social : 16, Rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT 952 576 601 RCS NANCY ET REIMS3 Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 000 euros Siège social : 1-3 Rue Jules Méline 51430 BEZANNES 912 853 512 RCS REIMS - AVIS DE PROJET DE FUSION - Aux termes d'un acte signé électroniquement le 02/10/2026, La société AUXERRE23, société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dont le siège social est 16, Rue de Malzéville - 54130 DOMMARTEMONT, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 952 576 601, et la société REIMS3, société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dont le siège social est 1-3 Rue Jules Méline - 51430 BEZANNES, immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 912 853 512, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société AUXERRE23 par la société REIMS3. La société AUXERRE23 ferait apport à la société REIMS3 de la totalité de son actif, soit 35 850.00 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 305 968.53 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -270 118.53 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LIGUE MEDICALE LASER, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 947 742 292, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société AUXERRE23 depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société REIMS3. La société AUXERRE23 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce suite à la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au RCS de

NANCY pour la société AUXERRE23 en date du 05/10/2026 - au RCS de REIMS pour la société REIMS3 en date du 05/10/2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis..

